



décision du jugement trop long

Par **adellamas**, le **14/11/2011 à 18:29**

Bonsoir, je suis en divorce depuis bientôt 3 ans. Obligé d'avoir 2 avocats car suis dans un département différent de celui où habitaient mes enfants avec leur mère. Mon divorce n'avance pas, depuis avril 2010 j'attends que soit statuée la garde de mon fils de 12 ans, j'en avais demandé la garde et celui-ci préfère rester avec sa mère, je ne m'y oppose pas. La décision provisoire est que mon fils reste avec sa mère et depuis avril 2010 j'attends la décision du jugement. Mon avocat me répond que le dossier est chez l'avocat de mon ex. Ai-je le droit de prendre contact avec cet avocat pour lui demander où il en est avec mon divorce et quand compte-t-il faire avancer les choses.

Merci pour votre aide.

Par **Domil**, le **14/11/2011 à 21:25**

[citation]Obligé d'avoir 2 avocats car suis dans un département différent de celui où habitaient mes enfants avec leur mère. [/citation] non, vous n'étiez pas obligé, il suffisait de prendre un avocat dans le département de la procédure

Vous avez eu l'ONC à quelle date ?

L'instance de divorce (après l'ONC) a été introduite quand ?

Quand a eu lieu l'audience du divorce (pas l'audience de conciliation) ?

Par **adellamas**, le **14/11/2011 à 22:08**

J'ai pris un avocat dans le département de ma résidence et un autre avocat qui sert juste de "boîte aux lettres" dans le département où résidaient mes enfants avec leurs mère.

L'ONC date 21 AVRIL 2010.

Depuis plus rien. Je suis dans l'attente.

Pourriez vous me dire combien de temps dois-je encore attendre pour repasser devant le Juge.

Cordialement.

Par **adellamas**, le **14/11/2011** à **22:10**

J'ajoute que je suis à 250 kms de l'ancien domicile de mes enfants.

Par **Domil**, le **15/11/2011** à **00:17**

[citation]Pourriez vous me dire combien de temps dois-je encore attendre pour repasser devant le Juge. [/citation] s'il n'y a pas eu d'introduction de l'instance de divorce, jamais vous ne passerez devant le juge.

Par **adellamas**, le **15/11/2011** à **10:32**

bonjour, j'ai juste signé un acquiescement à l'ordonnance du 21 Avril 2010; depuis toujours rien.

Puis-je m'entretenir avec l'avocat adverse, qui d'après mon avocat détient le dossier et ne donne suite.

Merci encore pour votre réponse.

Cordialement

Par **Domil**, le **15/11/2011** à **10:33**

Vous parlez de l'ONC

C'est à vous de demander à votre avocat s'il a introduit l'instance de divorce

Par **adellamas**, le **15/11/2011** à **11:15**

j'appelle mon avocat et vous informe.

Merci encore.

Cordialement

Par **adellamas**, le **24/11/2011** à **19:39**

bonsoir, mon avocat me répond ce-ci:

"A l'audience de mise en état du 2 novembre 2011, votre affaire a fait l'objet d'un renvoi au mardi 13 décembre 2011 pour les conclusions adverses"

Je ne savais même pas qu'il y avait une audience de prévue le 2 novembre dernier, mon avocat ne m'en avait pas informé.

En fait je pense que mon ex et son avocat ont repoussé cette audience car la vente de la maison avait lieu le 19 novembre. Nous sommes mariés avec contrat de mariage et c'est moi qui ai payé la casi totalité du crédit maison et que je demande que ce soit partagé au prorata des sommes payées. Donc passant chez le notaire le 19, on ne pourrait plus réclamer. Quels sont mes droits? et quand serai-je divorcé?
Merci pour vos conseils.